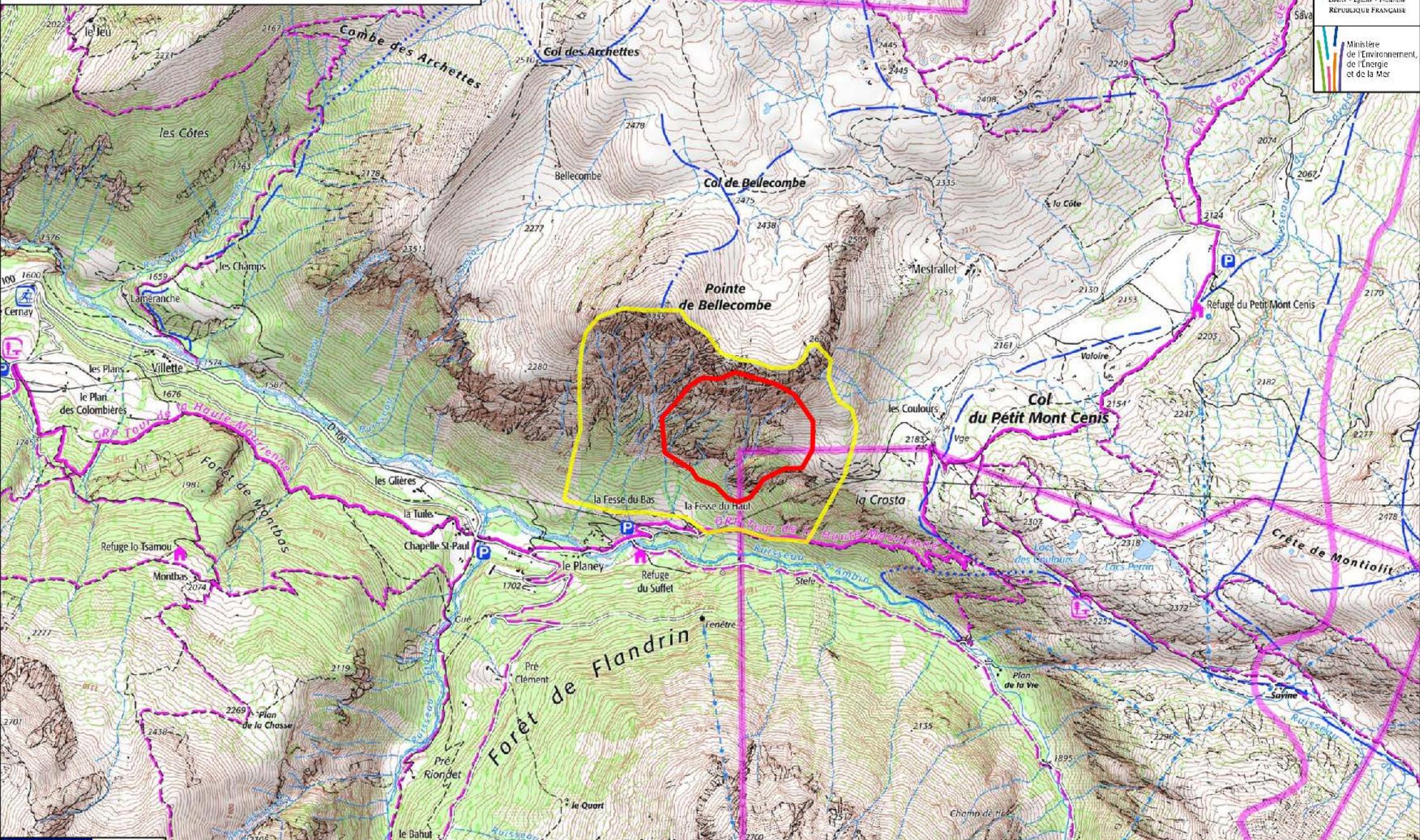


# Zone de Sensibilité Majeure pour l'aire de Gypaètes barbus de Bra4



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



 Toute activité à éviter du 1er novembre au 15 août

 Toute activité bruyante dont le survol motorisé à moins de 1000m du sol à éviter du 1er novembre au 15 août

